CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-368

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-368, intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne ».

Ce règlement modifie les articles 3 et 5 du règlement numéro 2003-002 de façon à changer l'heure de la tenue des séances ordinaires durant les mois de mai à septembre qui se tiendront désormais à 16 h 30.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 12e jour du mois de décembre 2023.

La greffière,

Me Ariane CAMIRÉ

AC/bb